



Avis de l'association

SOS Forêt Dordogne

**Projet de bioraffinerie NACRE
-Enquête publique**

Objet : Avis défavorable au projet de bioraffinerie NACRE - Enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association SOS Forêt Dordogne, qui œuvre pour la préservation du patrimoine forestier de notre département, émet un AVIS DÉFAVORABLE au projet de bioraffinerie NACRE à Lacq.

Après analyse approfondie du dossier d'enquête publique, nous identifions plusieurs incohérences majeures qui compromettent la viabilité écologique et la soutenabilité de ce projet.

1. UNE RESSOURCE FORESTIÈRE SURESTIMÉE ET TEMPORAIRE

Le modèle économique de NACRE repose sur une illusion : celle d'une disponibilité pérenne de biomasse forestière.

Nos constats :

Les 700 000 tonnes annuelles issues des éclaircies post-tempête Klaus constituent une aubaine temporaire qui s'épuisera d'ici 10 ans. Qu'adviendra-t-il ensuite ? Le dossier reste silencieux sur cette question pourtant cruciale.

Le projet exclut volontairement de son plan d'approvisionnement les "bois de crise" (tempêtes, incendies, sécheresses). Cette exclusion révèle que les volumes habituellement disponibles ne suffisent pas à alimenter l'usine, créant une dépendance à des événements climatiques exceptionnels.

Dès le démarrage, NACRE devra recourir à des "ressources spots" pour atteindre ses 55 000 tonnes. Cette fragilité initiale augure mal de la pérennité du modèle.

Notre interrogation : Comment un projet industriel censé s'inscrire dans la durée peut-il reposer sur une ressource par nature éphémère ?

2. UN NON-SENS CLIMATIQUE : LE PARADOXE DU TRANSPORT

L'analyse du plan logistique démontre une aberration écologique :

Les faits :

- 125 km de distance médiane pour acheminer la biomasse
- Seulement un tiers de l'approvisionnement provient d'un rayon de moins de 100 km

Notre département, la Dordogne, fournira 2 770 tonnes transportées sur 150 à 200 km !

178 camions quotidiens convergeront vers Lacq

Augmentation du trafic poids lourds de près de 20% sur certains axes

Notre analyse : Une bioraffinerie qui prétend lutter contre le réchauffement climatique tout en générant un ballet incessant de camions sur des centaines de kilomètres relève de la contradiction pure et simple. Les émissions évitées par la substitution aux énergies fossiles sont-elles réellement compensées par celles générées par ce transport massif ? Nous en doutons fortement.

3. L'EXPLOITATION DE FORÊTS DÉJÀ FRAGILISÉES : LE CAS DU CHÂTAIGNIER

En tant qu'association périgourdine, nous sommes particulièrement alarmés par une mention du dossier : l'approvisionnement prévu en châtaigniers dépérissants de Dordogne (570 tonnes/an prévues).

Notre position :

Le châtaignier périgourdin traverse une crise sanitaire majeure (chancre de l'encre, dépérissement climatique). Ces peuplements nécessitent une gestion conservatoire, une aide à la régénération, voire des programmes de sauvegarde génétique. Les transformer en combustible industriel constitue un non-sens écologique et patrimonial.

Plus largement : **Exploiter des écosystèmes affaiblis au lieu de les accompagner vers la résilience climatique démontre une logique extractiviste incompatible avec une véritable transition écologique.**

4. LE MYTHE DE LA "REDYNAMISATION DU PUITS DE CARBONE"

Le dossier affirme que NACRE contribuera à "redynamiser l'effet puits de carbone" des forêts. Cette assertion mérite déconstruction.

Réalité biophysique :

- Une forêt mature stocke du carbone dans ses arbres, son sol, sa litière
- Prélever cette biomasse interrompt ce stockage
- Transformer ou brûler ce bois renvoie le CO₂ dans l'atmosphère
- Une jeune plantation mettra 50 à 100 ans pour reconstituer le stock initial

Bilan réel : À court et moyen terme, exploiter intensivement une forêt pour alimenter une bioraffinerie libère plus de carbone qu'elle n'en stocke. Ajouter à cela les émissions du transport et de la transformation industrielle, et le bilan carbone global devient très probablement négatif.

Notre demande : Nous exigeons une étude indépendante du bilan carbone complet, incluant la perte de stockage forestier et l'ensemble des émissions de la filière.

5. L'ABSENCE CRIANTE D'ÉVALUATION CUMULATIVE

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le souligne : plusieurs projets similaires sont en développement simultané dans la région (Miraïa 120 000 t/an, Elyse Energy 300 000 t/an, sans compter E-Cho, Sobégi, Orpinioa, et les chaufferies bois locales).

Le scandale méthodologique : Chaque projet est évalué isolément, comme s'il était seul à solliciter la ressource forestière. Aucune analyse sérieuse ne mesure l'impact cumulé de ces prélèvements massifs sur :

- La capacité réelle de régénération des forêts
- Les conflits d'usage avec les scieries et menuiseries locales
- La biodiversité forestière régionale

Notre constat : Cette approche en silo est soit de l'incompétence méthodologique, soit de la dissimulation délibérée. Dans les deux cas, elle est inacceptable pour un projet de cette ampleur bénéficiant de fonds publics.

6. CERTIFICATION ET TRAÇABILITÉ : DES GARANTIES INSUFFISANTES

Le dossier annonce "80% minimum de bois PEFC". Cette formulation soulève plusieurs alertes :

Nos questions :

- Quelle sera l'origine des 20% restants ? Quelles garanties de légalité et de durabilité ?
- La certification PEFC, largement critiquée pour son laxisme (elle tolère notamment les coupes rases et les monocultures), est-elle acceptable pour un projet prétendant à l'exemplarité environnementale ?
- Pourquoi ne pas exiger 100% de bois certifié FSC, norme internationalement reconnue comme plus exigeante ?
- L'absence de certification environnementale ISO 14001 est-elle normale pour une "bioraffinerie verte" ?

Notre position : Un projet financé par France 2030 doit présenter des garanties environnementales maximales, pas minimales.

7. IMPACTS LOCAUX ET NUISANCES

Au-delà de la question forestière, la MRAe relève :

- Des mesures sonores déjà hors normes en 2018 en bordure d'Induslacq
- Des émissions atmosphériques problématiques (odeurs, SO₂) dans une zone sous surveillance depuis 2016
- Un périmètre d'étude de 3 km jugé trop restreint
- Une analyse climatique superficielle

Ces éléments renforcent nos doutes sur la rigueur méthodologique du dossier.

Nos demandes :

En premier lieu : **Le REJET pur et simple de cette demande d'autorisation environnementale.**

Subsidiairement, si contre toute attente le projet était autorisé, nous exigeons a minima :

- **Limitation géographique stricte : rayon d'approvisionnement maximum de 70 km (pas 200 km)**
- **Certification renforcée : 100% FSC obligatoire (abandon du PEFC)**
- **Transparence carbone : étude indépendante du bilan carbone réel, incluant transport, transformation et perte de stockage forestier**
- **Évaluation cumulative : analyse des impacts cumulés avec TOUS les projets biomasse dans un rayon de 200 km**
- **Gouvernance participative : création d'un comité de suivi indépendant incluant des associations environnementales**
- **Protection des forêts fragiles : exclusion formelle des peuplements dépréssants, vulnérables ou à haute valeur écologique**
- **Planification post-Klaus : plan détaillé d'approvisionnement pour l'après-2035, démontrant la viabilité à long terme sans recours aux bois de tempête**
- **Clause de révision : réévaluation obligatoire du projet dans 5 ans si les hypothèses d'approvisionnement ne se vérifient pas**

CONCLUSION : UN FAUX AMI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SOS Forêt Dordogne n'est pas opposée par principe à la valorisation du bois. Nous défendons une sylviculture raisonnée, multifonctionnelle, qui concilie production sobre, préservation de la biodiversité, stockage carbone et services écosystémiques.

NACRE incarne l'inverse : une logique industrielle extractiviste qui considère la forêt comme un simple gisement de matière première renouvelable. Cette vision est dangereuse à l'heure du changement climatique.

Nos forêts sont bien plus que des stocks de biomasse : elles régulent le climat, hébergent 80% de la biodiversité terrestre, filtrent l'eau, préviennent l'érosion, offrent des espaces de ressourcement. Leur gestion doit intégrer cette multifonctionnalité, pas la sacrifier au profit d'une monofonction énergétique.

Le véritable service climatique de nos forêts se mesure d'abord à leur capacité à rester debout, vivantes, résilientes. Pas à leur rendement en tonnes de biomasse exportable.

Nous appelons à un moratoire sur l'ensemble des projets de bioraffinerie en Nouvelle-Aquitaine, le temps de réaliser une évaluation régionale sérieuse de la ressource forestière disponible et de ses multiples usages.

La forêt n'est pas une mine. Cessons de la traiter comme telle.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de l'attention portée à nos observations et de leur intégration dans votre rapport de synthèse.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'association SOS Forêt Dordogne, le 6 février 2026
Muriel Simon coprésidente